



Séminaire « Soutenabilités »

Séance 2

« Quelle comptabilité pour un « après » soutenable –
ou comment mesurer ce qui compte vraiment ? »

19 juin 2020

Synthèse des échanges

La webconférence revient tout d'abord sur les fondements conventionnels de la comptabilité nationale, mis en avant par Dominique Méda. Elle rappelle notamment que le système de comptabilité nationale (SCN) « repose sur une série de conventions (...) c'est-à-dire qu'il repose sur **des choix et des décisions qui sont autant d'opérations de sélection et font du SCN le résultat d'une construction** ». Elle illustre ses propos en soulignant trois aspects de cette représentation de ce qui fonde la richesse d'une nation 1/ le choix d'exclure du PIB les activités réalisées à l'intérieur du foyer ; 2/ l'accent mis dans le SCN sur « la production matérielle du secteur marchand », au détriment des services qui sont « intégrés de justesse » et il faudra attendre 1976 pour que l'activité des administrations soit incluse dans les comptes nationaux ; 3/ la non prise en compte des dégradations commises dans l'acte de production notamment à l'égard de l'environnement (dès 1966, B. de Jouvenel soulignait que « les nuisances produites ne figurent pas comme flux négatifs et les prélèvements sur la Nature ne figurent qu'au coût d'enlèvement »)). Ces conventions sont fortement marquées par le contexte de l'après-guerre et l'idée que la richesse d'un pays se mesure à sa production marchande.

Jean-Paul Nicolai, Alexandre Rambaud et Didier Blanchet partagent l'analyse historique de la comptabilité nationale et des conventions s'y rattachant. Toutefois, Didier Blanchet apporte une nuance : pour lui, il s'agit moins de faire une critique de l'objet lui-même – qui consiste à mesurer la production sur des bases conventionnelles, certes discutables– que de **certains usages qui sont fait de la comptabilité et qui sont à bannir**. Alexandre Rambaud ajoute à cela le fait qu'il est **toujours possible d'amender et de faire progresser des systèmes** sur des bases

plus intégratives et de faire évoluer ces conventions. Encore faut-il se mettre d'accord sur ce qui fait la richesse d'un pays, d'une organisation, d'une entreprise.

Des tentatives ont émergé pour faire évoluer la comptabilité, afin que cette dernière envisage la richesse d'une société de manière plus englobante, ne se limitant pas au produit intérieur brut (PIB). Deux courants ont émergé en France à la fin des années 1990/début des années 2000. Le premier, co-initié par Dominique Méda, « insiste à l'époque sur le fait que le **PIB est le résultat d'un compte de flux qui ne nous dit rien des évolutions des patrimoines essentiels – le patrimoine naturel, le patrimoine social** ». Dominique Méda et ses collègues proposent donc « **des indicateurs complémentaires au PIB mettant l'accent sur l'évolution du patrimoine naturel (par exemple l'empreinte carbone) et de la santé sociale (l'indice de santé sociale (ISS))** ».

Le second courant, issu des travaux de l'OCDE et de la Banque mondiale, met en avant un nouvel indicateur qui a aussi, selon les mots de Dominique Méda, « pour caractéristique de braquer le projecteur sur le capital humain et le capital naturel, de promouvoir aussi une approche de la richesse en termes de stocks et non plus de flux et de s'intéresser aux évolutions d'une **épargne nette ajustée (ENA)**, résultat de la somme des trois capitaux. (...) ». Selon Didier Blanchet, **l'ENA**, bien qu'identifiée comme un indicateur de soutenabilité faible, peut délivrer un message fort en montrant que les conditions de consommation et de production actuelles ne sont pas soutenables, si l'ENA est négative (du fait par exemple d'une valorisation de la tonne de carbone plus élevée).

Ces deux courants prennent en compte de manière différenciée la richesse : contrairement au second courant, le premier adopte une vision de **soutenabilité forte** (c'est à dire de non-substituabilité des trois types de capitaux mesurés) et interroge le sens de la monétisation systématique de toutes les dimensions intégrées dans la mesure de la richesse. Didier Blanchet souligne les problèmes liés à l'agrégation et à la substituabilité ou non de différentes dimensions dans le calcul d'indicateurs : **dès lors qu'il y a agrégation, il y a des enjeux de commensurabilité et donc d'équivalence entre les différentes composantes.**

Les intervenants ont questionné la **monétisation préalable au calcul d'indicateurs de soutenabilités et les enjeux éthiques associés**. Selon Jean-Paul Nicolai, la monétisation ne revient pas à tout ramener au monétaire au contraire, cela « permet d'avoir une **unité commune** pour pouvoir prendre en considération d'autres aspects ». La monétarisation serait « la manière la plus simple pour la collectivité de se poser des questions sur les impacts et essayer de les objectiver, révéler ses préférences, sa propension à payer pour éviter d'aller sur ce chemin indésiré ». Pour Didier Blanchet, deux options s'offrent à nous. Soit on ne souhaite pas monétiser et alors on renonce à intégrer ces choses-là dans la comptabilité nationale, ce qui peut être regrettable car la comptabilité nationale peut avoir un « **effet caisse de résonance** ». Soit on souhaite intégrer cet aspect et alors il faut les traduire en termes monétaires avec les limites mentionnées.

Pour Dominique Méda, « la question principale est de savoir dans quelle langue - monétaire, physique, sociale - nous voulons écrire ces nouveaux comptes. **Si le langage monétaire est utile, il doit être encadré dans des comptes plus larges**

écrits en langage physique puisqu'aujourd'hui la priorité absolue doit être la sauvegarde de conditions de vie authentiquement humaines sur Terre (...) **La question est alors de savoir comment ces comptes physiques (mais aussi les comptes sociaux tout aussi nécessaires) s'articulent avec la comptabilité nationale** ». Après avoir souligné la nature politique et philosophique de la question de ce à quoi nous tenons, Alexandre Rambaud mentionne l'importance de s'accorder collectivement sur nos « sources de préoccupation » et ensuite il sera possible de déterminer des coûts nécessaires à la préservation de ces sources de préoccupation. **« Ce n'est pas aux êtres humains et à la nature de s'adapter à des trajectoires basées sur des gains et des pertes de valeurs, c'est l'inverse »**.

Jean Paul Nicolaï revient également sur le **calcul socio-économique** dont l'objectif est de « rendre opératoire la recherche de l'intérêt général ». Il s'agit de recenser en amont des décisions d'investissement tous les impacts de celui-ci afin de décider ou non d'investir. Comme les mesures de certains impacts n'ont pas de prix de marché, l'État va chercher à définir des **valeurs tutélaires** qui sont des prix fictifs représentant « la valeur pour la société de tel ou tel bien », sur lesquels les agents publics vont se baser pour effectuer une évaluation socio-économique de leurs investissements (valeur tutélaire du carbone, de la vie humaine, du temps...). Les travaux sur la détermination des valeurs tutélaires sont régulièrement relancés, afin d'**actualiser** ces dernières et faire en sorte qu'elles reflètent toujours la valeur que la collectivité accorde au bien en question, valeur qui évolue selon le contexte socio-économique et comprend une dimension culturelle. La **valeur accordée à l'environnement** est aujourd'hui plus élevée qu'auparavant, ce qui se traduit par une augmentation de la valeur tutélaire du carbone, souligne Jean Paul Nicolaï. Cette valeur tutélaire du carbone, régulièrement réévaluée par un groupe de travail piloté par France Stratégie, se doit également d'être en adéquation avec la stratégie de l'État, et notamment le respect de la neutralité carbone en 2050.

La comptabilité d'entreprise évolue également de manière à mieux prendre en compte les enjeux environnementaux et humains dans le calcul de la performance d'une entreprise. Alexandre Rambaud présente un modèle de **comptabilité d'entreprise nommée CARE** qui s'inscrit dans les travaux de Jacques Richard. Alors que l'actuelle comptabilité d'entreprise est concentrée sur la comptabilité financière et considère le capital comme un actif, le modèle CARE **considère le capital comme un passif**, une dette à l'égard de ses salariés comme de l'environnement. Le but du modèle CARE est d'**étendre la logique de la comptabilité historique d'entreprise qui est « basée sur la performance centrale qu'on appelle solvabilité » aux enjeux extra-financiers**. Si une entreprise « utilise » du capital humain, alors elle doit être capable de maintenir l'intégrité, la décence et l'employabilité de l'employé (ce qui implique en amont de se questionner sur différents éléments : maintien des compétences, conditions de travail, risques psycho-sociaux, etc.). Il y a donc avec CARE une monétarisation non pas de valeur mais des « coûts nécessaires aux actions qui permettent de préserver des entités naturelles dans leurs entités biophysiques ou des êtres humains dans leur décence ». Alexandre Rambaud mentionne les expérimentations en cours de ce modèle auprès d'acteurs de terrain (allant de multinationales à des TPE) et fait le constat d'un changement dans le rapport au monde de ces entreprises lorsqu'il s'agit d'intégrer dans leur performance toutes ces dimensions (reconnexion à l'humain, prise en compte plus importante des questions environnementales).

Pour Didier Blanchet, un des acquis de la Commission Stiglitz de 2009 consiste à dire que si nous nous intéressons à la soutenabilité de notre modèle économique, alors il faudrait d'une part des **chiffres centrés sur le présent** (consommation, estimation du bien-être courant) et d'autre part, **des chiffres sur l'avenir** qui nous informent sur les conditions d'habitabilité sur Terre qui doivent au moins être au même niveau qu'aujourd'hui (rapport Brundtland). L'enjeu est donc de savoir comment intégrer en termes monétaires nos émissions de gaz à effet de serre (EGES) et les efforts de décarbonation dans ces chiffres centrés sur le futur. Si le problème des EGES est bien identifié (et ce n'est pas le seul problème environnemental auquel nous sommes confrontés), nous ne disposons pas de prix de marché pour décrire les dégâts que cela peut engendrer sur les conditions de vie futures : on est donc confronté à la **problématique de l'évaluation des prix imputés**. Selon Didier Blanchet, un des indicateurs qui pourrait être proposé est la **dette climatique** : il s'agit d'une dette prospective et donc d'un indicateur d'engagement implicite. De là découlent différentes approches : 1/ respect de la promesse de neutralité carbone et évaluation des coûts associés 2/ traduction en points de PIB de cet effort de décarbonation 3/ approche prospectiviste de valorisation de tout le carbone accumulé au prix courant.

Les intervenants ont été interrogés par le public sur la **manière d'associer la société civile** à toutes ces réflexions (détermination des valeurs tutélaires, élaboration d'indicateurs, etc.). Un des buts du forum pour d'autres indicateurs de richesse (FAIR), porté entre autres par Dominique Méda, était de délibérer collectivement sur ce qu'étaient des indicateurs de richesse en y associant divers publics (e.g. associations, groupes de réflexion du Nord-Pas-de-Calais ou encore de Gironde) afin de s'accorder sur les dimensions qui paraissent essentielles à une bonne vie en société.

Les intervenants ont ensuite été invités à s'exprimer sur les **objectifs de développement durable** (ODD) qui constituent à certains égards des indicateurs de soutenabilités. Pour Didier Blanchet et Jean Paul Nicolai, il est difficile de mobiliser ces ODD à cause du nombre élevé d'indicateurs dans lesquels ils sont déclinés (98 pour la France), aussi bien en termes de communication que de pilotage. Toutefois, ce système constitue une base d'informations très riche ou encore un moyen de questionner les *data gaps* (Didier Blanchet) qui a d'autant plus de valeur qu'il s'agit d'un outil de mesure à l'échelle internationale permettant de rendre visible certaines dimensions et accessible aux citoyens (Jean Paul Nicolai).

Pour Dominique Méda, s'il est important de disposer d'un tel système d'information, ce dernier n'est pas susceptible de faire contrepoids au PIB, c'est pourquoi il serait nécessaire de se concentrer sur un indicateur, comme l'empreinte carbone qui peut être déclinée à différentes échelles (nations, entreprises, services publics, individus) et qui permettrait de faire le lien avec le rôle de l'État et la planification, ici écologique « en l'intégrant dans un grand plan national de réduction de notre empreinte carbone dans une optique de justice sociale » (d'où la nécessité d'avoir un second indicateur boussole, l'ISS).

Enfin, Alexandre Rambaud met en exergue les **contradictions potentielles entre certains ODD**, qui sont par ailleurs fondés sur une certaine vision de la durabilité (lien avec les enjeux de croissance et avec une conception de la nature et des êtres humains sous des angles de service) et qui ne prennent pas en compte les limites

planétaires. « **La théorie du donut**¹ qui commence à se développer se situe un peu en contrebalancement de cette vision ODD (...) Ce qui importe est ce à quoi on tient et là ce sont des enjeux très politiques qui ne peuvent pas être résolus simplement par les ODD ».

¹ Farine Mathilde, « La théorie du donut, ou comment repenser l'économie », *Le Temps*, 8 janvier 2019.